BULLETIN MUNICIPAL N° 2

Décembre 2001

Dans ce numéro :	
Le mot du Maire Les fêtes	1
L'état civil Horaires de la mairie En cas de besoin Les permanences	2
Les horaires des em- ployés La fourrière La maladie d'Alzheimer	3
La vie de la commune	4
La vie de la commune La communauté de communes	5
Les travaux	6
Le syndicat mixte du Clain-Sud	7
La circulation du maté- riel agricole	8
La page sociale	9
La vie des associations	10
La vie des associations	11
La vie des associations	12
La vie des associations	13
La vie des associations	14
La vie des associations .	15
Notre histoire locale	16
La Ras-Roura	17



Le pont Arnaud

Château-Garnier, demain!

Le mot du Maire

Depuis neuf mois, le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions. Après une analyse de la situation de la commune, diverses actions ont été entreprises. Elles ont pour but :

- D'entretenir au mieux le patrimoine laissé par nos aînés (église, bâtiments communaux) et de maintenir en bon état la voirie
- D'apporter des services de proximité indispensables (garderie périscolaire...)
- De fournir des logements sociaux accessibles à tous et en bon état
- De soutenir les associations pour le bien de tous
- D'assurer le développement économique (projet « Au village de demain »).

Au cours de l'année 2001, les Castelgarnièrois ont à nouveau montré leur dynamisme et leur sens de la solidarité à travers, entre autres, la Foire de la St-Maurice et le Téléthon. Je tiens ici à remercier sincèrement tous les bénévoles, qui oeuvrent avec abnégation toute l'année pour animer notre commune.

J'ai une pensée pour toutes les familles, pour qui l'année 2001 a été marquée par de terribles épreuves.

L'année 2002 commencera par l'accueil des nouveaux habitants le samedi 5 janvier, avec les vœux de la municipalité, où vous êtes tous conviés.

En attendant, au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et je vous présente tous mes meilleurs vœux pour l'année 2002.

Fêtes et animations

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin -
Samedi 5:	Samedi 2:	Dimanche 3:	Samedi 6	Dimanche 5:	Samedi 8:
Vœux de la munici- palité	A.G des Cyclos	Loto AFN/Comité	Dimanche 7:	Randonnées	Tournoi de Sixte
Samedi 12:	Dimanche 3:	des Fêtes	loumées de l'amitié	Gençéennes	Dimanche 9:
Assemblée Géné-	Loto de la Clique	Samedi 16	du Jumelage	Mercredi 8:	6ème Castelgarniè- roise
rale Eteurbeuil Samedi 19:	Samedi 16:	Dimanche 17 Vendredi 22	Dimanche 14:	A.G Clique et	Samedi 15:
Soirée Téléthon	Soirée Eteurbeuil	Samedi 23 :	Belote Aînés ruraux	banquet	Fête de la Musique
Dimanche 20:	Dimanche 24 :	Théâtre	Samedi 20:	Dimanche 12:	Dimanche 23:
A.G Plan d'eau avec banquet	A.G Jumelage	Samedi 30 :	Soirée USC Foot	Pétanque Plan	Banquet Chasse Dimanche 30:
Dimanche 27:	TEANNEN OF	Ouverture de la pê-	Samedi 27:	d' Eau.	Fête des Ecoles.
Belote Cyclos/		1 DI 12 E	Dogga Almán Dagana		

L'état civil du 2ème semestre

Décès

HEBRAS Yann: 13.07TROMAS Ophélie: 13.07BERNARD Marcel: 07.08

- ROY Marc: 24.09

- GOUJON Marcel: 08.10

Publication de mariage

M. RESSEGAND J.Marc et BOURDIN Elisabeth le 22. 12.

Décès Maison de retraite

- PASQUET née WEYLAND Léonie: 17.07

- GIBES née OLEJNICZACK: 23.08

- BAILLARGEON Marie: 27.09

- FOURQUET née GUY Madeleine: 20.11

- MOINET Marcel: 25.11

- FOURETIER Pierre: 04.12

Les heures d'ouverture de la Mairie

A COMPTER DU 01/01/2002 (Passage aux 35 H)

LUNDI:

fermé le matin - 13h30 à 16h30

MARDI:

8h00 à 12h00 & 13h30 à 16h30

MERCREDI:

8h00 à 12h00 & 13h30 à 18h00

JEUDI :

non ouvert au public -13h30 à 16h30

VENDREDI: 8h00 à 12h30 - fermé l'après-midi 1^{er} SAMEDI DU MOIS de 10h00 à 12h00

En cas de besoin

Lorsque la Mairie est fermée, et en cas de besoin, le téléphone de la Mairie (05 49 87 80 11) est mis sur répondeur; celui-ci vous indique les personnes que vous pouvez contacter avec leurs numéros de téléphone:

• François AUDOUX : 05 49 87 87 40

• Claudine CHEVAIS: 05 49 87 85 60

Huguette LEOBET: 05 49 87 86 25

• Claude BERNARDIE : 05 49 87 87 88

• Jean VIGNAUD: 05 49 87 82 62.

Permanences

- Mardi de 10 h 30 à 12 h 00 : M. AUDOUX
- 2 ème et 4 ème mercredi de 10 h 30 à 12 h 00 : Mme CHEVAIS
- 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00 : Mme LEOBET
- 1er et 3ème vendredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00 : M. VIGNAUD
- 2ème et 4ème vendredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00 : M. BERNARDIE

Horaires des employés communaux (35 h à partir du 01/01/02)

M. ROUET Michel:

- Horaires de la Mairie (ci-contre)
- Transport scolaire le lundi, mardi et jeudi soir

M. LUCQUIAUD Thierry et M. THOMAS J. François (Hors période scolaire):

- Du lundi au vendredi : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi →16 h 30)

M. THOMAS J. François (période scolaire) :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h 30 à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30
- 1 mercredi sur 2 : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30

M. MESRINE René:

- Lundi: 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi, mercredi et vendredi : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30

Mme LEBOUCHER Murielle (période scolaire)

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16 h 30 à 19 h 30 et mercredi 15 h 30 à 19 h.
- Hors période scolaire 5 h 30 / semaine

Mme SAUZE Sandrine (période scolaire)

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h 30 à 12 h 15 & 12 h 50 à 17 h 30
- + 16 h avant la rentrée et 16 h après la sortie des classes.

Ouverture d'un service de fourrière



Un service de fourrière a été organisé par la Communauté de Communes afin d'éviter les abandons sauvages de chiens. *L'association KOLYMA*, Les Pommeraies 86160 BRION (Tél : 05 49 36 05 78) prend en charge ce service suivant les modalités suivantes :

- Accueil du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 du mois d'avril au mois de décembre -
- Sur rendez-vous de janvier à mars
- Pour tout dépôt de chien, la personne déposant l'animal devra être muni d'un récépissé avec cachet et signature de la mairie mentionnant la date et le lieu de récupération de l'animal et le type de chien.

Informations sur la maladie d'Alzheimer (et troubles apparentés)

Sur le Sud Vienne, au cours du printemps 1999, s'est formé une commission de gérontologie avec comme animateur M. Maudet J.Claude représentant la caisse AVA et pour responsable de la coordination Mme Lebrun Jacqueline de la DISS.

Participent à cette commission des délégués de la DISS, ACCOR, PRESENCE VERTE, MSA, AINES RURAUX, CRAMCO, ADMR, L'APEF, L'ADAPA ... avec l'aide de Mme Partenay Nicole de l'association VIENNE ALZHEIMER.

Le but de cette commission est de créer un accueil de jour dans le Sud Vienne afin de soulager les familles au moins une journée par semaine.

L'accueil de jour s'effectuerait dans le cadre d'une prise en charge à la journée avec des propositions d'activités diverses occupationnelles, tout en disposant d'un service de restauration et d'un lieu de repos et de détente .

Pour ce fait, il nous serait indispensable de connaître vos besoins. Si vous êtes concernés par ce projet, vous pouvez contacter Mme PARTENAY (tél : 05 49 37 20 08) ou Mme LEOBET Huguette (05 49 87 86 25).

La vie de la commune

Tarif de location de la salle des fêtes et du matériel au 1/01/02 Responsable : M. BONNIN

OBJET DE LA LOCATION	TARIF AVEC CHAUF- FAGE	TARIF SANS CHAUFFAGE
BAL, BANQUET - Association de la commune	60 €	45 €
- Association autre	155 €	140 €
REUNION, VIN D'HON- NEUR	16.6	10.0
Association de la communeAssociation autre ou	16 € 80 €	10 € 65 €
privé		
REPAS PRIVE (1 jour- née)		
Habitant de la communeHabitant hors commune	125 € 165 €	100 € 140 €
MARIAGE (2 journées) - Habitant de la commune - Habitant hors commune	200 € 230 €	155 € 195 €
MATERIEL - Table	1,25 €	
- Chaise	0,25 €	

Garderie périscolaire

La garderie périscolaire est ouverte de 7 h 30 à 9 h 15 la matin et de 16 h 30 à 17 h 30 le soir.

Elle est payante (4 F la 1/2 heure soit 0,60 €) de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h à 17 h 30. Toute demieheure entamée est due.

L'école fermant ses portes à 17 h 30 précises, les parents doivent reprendre leurs enfants avant ce délai.

Salle de réunion

La salle utilisée jusqu'à maintenant par le 3ème Age et située dans la Maison des Associations (à côté de l'école) est mise à la disposition des associations pour les réunions d'une quinzaine de personnes. Cette salle sera rénovée au cours de l'année 2002.

Les clefs sont à la disposition des présidents d'associations au secrétariat de la Mairie ou chez M. Christian BONNIN en cas de fermeture de cette dernière.

Location des terres communales

Toutes les terres mises en location ont trouvé preneur.

Plan d'intervention des secours (SDIS)

Le Service Départemental d' Incendie et de Secours de la Vienne a procédé à la révision de son règlement opérationnel.

L'objectif de cette révision est, entre autres, de donner une réponse la plus rapide possible en fonction des centres de secours et en faisant un découpage au lieu-dit et non plus à la commune.

Dans ce cadre, des modifications sont envisagées sur notre commune et vous trouverez ci-dessous la liste des lieux-dits en fonction du centre de secours concerné en 1er appel :

- Centre de secours de Charroux : Maisonneau La Gadelière Le Bois de Laleu Lallier Boisneau Champnoir La Folatière Le Château d'eau D 100 D 28.
 - Centre de Gençay : Le bourg de Château Garnier et tous les autres lieux-dits.

Les jours d'ouverture de la déchetterie

La déchetterie mobile est présente à Château -Garnier sur le terrain de l'alambic le 2ème samedi & dimanche de chaque mois.

A Gençay (La Liardière, Site du Poirier Vert, tél : 05 49 43 20 75), la déchetterie est ouverte le lundi, mercredi, samedi : - de 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 30 l'hiver

- de 9 h à 12 h / 14 h 30 à 18 h 30 l'été.

La vie de la commune

Notre projet : Au Village de Demain.

Depuis plusieurs mois, un comité de réflexion constitué d'élus de Château-Garnier, de la communauté de communes et de membres de l'association EDEN a travaillé sur un projet intitulé : « Au village de demain ».

L'objectif principal est la mise en pratique des énergies renouvelables, les plaquettes de bois en particulier, mais aussi l'éolien, le solaire, la géothermie (...) à travers des applications économiques viables.

Différentes entreprises sont intéressées pour s'implanter dans ce complexe et le projet entre désormais dans la phase concrète d'étude de faisabilité.

Environ 13 hectares de terres communales viennent d'être libérés route de Gençay, afin de constituer une zone d'activité économique. Ces terrains vont être rachetés par la Communauté de Communes du Pays Gencéen, maître d'ouvrage du projet.

Actuellement sont prévues les implantations :

- D'entreprises horticoles
- D'une entreprise de production de plaquettes de bois
- D'une éolienne

D'autres entreprises ou activités sont en cours d'étude.

Parallèlement à ce projet qui est mené conjointement avec le Pays Gençéen, la commune de Château - Garnier étudie la possibilité de mettre en place une chaudière collective, qui pourrait desservir les bâtiments communaux, l'église et éventuellement des particuliers ou collectivités (maison de retraite).

La vie de la communauté de communes

La communauté de communes du Pays Gençéen a été crée en Janvier 1997.

Toutes les communes du canton de Gençay, sauf Usson -Du -Poitou, sont membres de la communauté.

Les délégués de notre commune sont F. AUDOUX et H. LEOBET (Suppléants : C. CHEVAIS et C. BERNARDIE).

Le nouveau bureau

Suite aux dernières élections municipales, le bureau de la communauté de communes est constitué :

- Président : Moïse BAUDIFFIER
- 1er vice-Président : Françoise PASQUIER
- 2 ème vice-Président : Jean CRESPIN
- 3 ème vice-Président : Mauricette CHEVRIER

Les compétences transférées à la communauté

En fonctionnement:

- Le ramassage scolaire
- Le fonctionnement des écoles : fournitures scolaires, sorties éducatives hors communauté, informatique, déplacements des classes vers piscine et gymnase
- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- Le transfert des charges syndicales (collège, service d'incendie et de secours, perception)
- L'équipement informatique des mairies
- L'aide à la voirie communale
- L'aide au fleurissement des communes

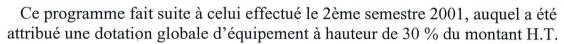
En investissement

- L'environnement et le cadre de vie Informations extérieures (panneau d'information), informations intérieures (mise sur informatique du cadastre et des plans de réseaux prévue en 2002-2003)
- Le développement économique avec les opérations relais.

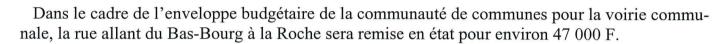
Travaux de voirie

Il a été décidé sur le 1er semestre 2002, l'entretien des chemins ruraux suivants :

- Chemin rural de la Beloterie pour un devis d'un montant de : 44 490 F H.T
- Chemin rural de Piamé à la Pigerie pour : 71 550 F H.T
- Chemin rural du Petit Chabanne pour : 36220 F H.T
- Chemin rural de Lavaux pour : 9060 F H.T.



D'autres travaux seront programmés et feront l'objet d'une demande de subvention (D G E) avant le 31 janvier 2002.



Rempierrement des chemins

Les matériaux calcaires pour l'entretien des chemins, environ 200 Tonnes, ont été livrés fin novembre.

L'ensemble des chemins seront servis, sachant que des besoins importants sont nécessaires sur certains. La collaboration des riverains sera fortement appréciée. Cette aide nous permettant d'intervenir sur une plus grande longueur.

Les travaux des bâtiments

- Sacristie : Les travaux de couverture ne sont pas effectués à ce jour par manque de temps d'un artisan. Ils doivent être réalisés prochainement
- · Cantine : Pendant les vacances scolaires, les peintures ont été effectuées par les employés communaux
- **Garderie :** Le dossier a été transmis aux différents services concernés. Les travaux doivent être réalisés avant septembre 2002.
- **Poste :** Les gouttières ont été changées et la toiture réparée pour un montant de 15.116,76 F
- Castel : Une partie de la toiture a été réparée suite à la tempête de décembre 99. L'autre partie est en cours de réalisation
- Presbytère: Suite au départ des 2 locataires, les deux logements du rez-de-Chaussée ont été entièrement rénovés (rabaissement des plafonds, VMC, peintures, revêtement de sol, chauffe-eau) pour un montant de 49500 F (une subvention de 17135 F environ a été accordée).
- Salle de réunion : Une nouvelle salle va être aménagée dans le bâtiment des associations, en accord avec le Club des Aînés qui utilisait jusqu'alors cette pièce, pour des réunions jusqu'à 20 personnes, après réservation auprès du secrétariat de Mairie.
- Salle des Fêtes : Les rideaux de scène vont être remplacés, ainsi que leur mécanisme (tissu anti-feu).





Le syndicat mixte du Clain-Sud

L'entretien des cours d'eau n'étant plus assuré comme autrefois, la végétation des rivières se développe d'une manière anarchique et finit par créer des problèmes importants.

Ce phénomène parfaitement visible pour le CLAIN et ses affluents, de Pressac à Voulon, avait déjà été traité il y a quelques années sous l'égide de Communauté de Communes de la Région de Couhé.

Or, l'Agence de l'Eau exigeant en contrepartie de ses subventions, la création d'une structure pérenne pour l'entretien et la restauration du Clain et des affluents, en continuité de ce qui avait déjà été réalisé, la nécessité de constituer un Syndicat s'est faite jour rapidement. Celui-ci, crée par la volonté politique des élus des 19 communes riveraines du Clain et de ses affluents est dénommé « Syndicat mixte du Clain-

THE REAL PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN COLUMN	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Communauté de la Région de Couhé	8	8
Communauté du Pays Charlois	3	3
Commune de Champagné St-Hilaire	2	2
Commune de Château-Garnier	2 (C. BERNARDIE et J. GUINAULT)	2 (J. ROUET et T. BACHELIER)
Commune de Joussé	1	1
Commune de Mauprévoir	3	3
Commune de Payroux	1	1
Commune de Pressac	2	2
Commune de St Martin-L'Ars	1	1
Commune de Sommières du Clain	2	. 2

Sa création a été officialisée par l'arrêté préfectoral N° 2000/SPM/177 du 13/12/2000, et la composition de son bureau est la suivante :

- PRESIDENT : M. Patrick PELLERIN
- 1er VICE-PRESIDENT : M. Camille SAVIN
- 2ème VICE-PRESIDENT : M. François DE LAUZON
- MEMBRES DU BUREAU : MM. André SENECHAUD, Lucien MINAULT, J.Pierre VION, Jacques GUINAULT.

Nota : Il existe depuis plusieurs années le Syndicat Mixte du Clain Nord , qui opère de Vivonne à Chatellerault.

Le budget du Syndicat Mixte du Clain Sud est assuré entre autres, par les cotisations des adhérents, dont celle de Château-Garnier de 16120.04 F (2457.47 Euros) pour 2001, soit 5,12% de l'ensemble des cotisations.

Il reste à effectuer, sur le territoire de 6 communes, des travaux lourds pour un montant de 474 859,84 F (72391,92 E), dont pour notre commune la somme de 48796,80 F T.T.C (7439,02 E), soit 10,27% de l'ensemble du devis. Ces travaux sont subventionnés à 35 %.

Ces travaux se dérouleront sur les mois de mai et juin 2002 et seront exécutés par l'entreprise CHOGNOT S.A de Surgères, sous la responsabilité de l'équipe d'entretien du Syndicat dirigée par M. Anthony JOSSE, que certains riverains ont déjà rencontré.

À ce sujet, il est bon de préciser que le Syndicat opérant sur des cours d'eau du domaine privé, a besoin d'autorisation pour accéder aux rivières sur lesquelles doivent avoir lieu des travaux bénéfiques pour tout le monde.

Nous ne manquerons pas d'avertir par écrit les personnes concernées et nous nous permettons d'insister pour que notre équipe d'entretien et l'entreprise CHOGNOT reçoivent le meilleur accueil.

Informations sur la circulation du matériel agricole

Une mise au point sur la législation en vigueur nous a paru nécessaire, car nous méconnaissons souvent ce sujet.

I. AGE ET PERMIS POUR CONDUIRE UN VEHICULE AGRICOLE

A. Pour un usage agricole

- 16 ans : dispense du permis pour un tracteur ou engin attelé d'une remorque ou d'un matériel remorqué sans passager dont la largeur n'excède pas 2,55 m.
- •18 ans : dispense du permis pour un tracteur attelé de plusieurs remorques <u>avec des passagers</u> dont la largeur est inférieure à 2,55 m.

B. Hors usage agricole

Lorsque les tracteurs agricoles ne sont pas utilisés pour des travaux agricoles, ou s'ils ne sont pas attachés à une exploitation agricole, à une entreprise de travaux agricoles ou à une CUMA, les conducteurs

TRACTEURS:	TRACTEUR SEUL	Attelé d'une remorque dont le PTAC n'excède pas 750 KG	Attelé d'une remorque dont le PTAC excède 750 KG
Jusqu'à 3500 KG de PTAC	Permis B	Permis B	Permis E (+B) si la somme des PTAC (tracteur + remor- que) excède 3500 KG Permis E (+ B) si le PTAC de la remorque est supérieur ou PV (à vide) du véhicule trac- teur.
Dont le PTAC excède 3500 KG	Permis C	Permis C	Permis E (+C)

Permis E: Permis pour véhicules des catégories B, C, D attelés d'une remorque de plus de 750 KG **Permis C**: Permis pour véhicules à marchandises de plus de 3500 KG

II. LA CIRCULATION DES TRACTEURS ATTELES DE REMORQUES OU D'APPAREILS REMOR-OUES

La vitesse concernant un tracteur attelé d'une remorque, d'un outil traîné ou semi-porté est de 25 km/h.

Les remorques et appareils remorqués doivent, à compter du 01/03/99 pour les véhicules neufs et du 01/06/99 pour tous les véhicules en circulation, porter à l'arrière un disque 25 indiquant la vitesse.

III. CHARGEMENT

Le chargement peut dépasser la largeur du véhicule sans excéder 2,55 m. Lorsqu'il dépasse de plus de 40 cm l'extrémité de la plage éclairante du feu le plus éloigné de l'axe médian, l'extrémité du chargement doit être signalée (le jour et la nuit) par un feu ou dispositif réfléchissant blanc vers l'avant et rouge vers l'arrière.

A l'avant, le chargement ne doit jamais dépasser l'aplomb du véhicule. A l'arrière, il peut dépasser de 3 m au maximum. Mais à partir d' 1 m, il doit obligatoirement être signalé à son extrémité par un dispositif réfléchissant rouge et blanc homologué.

La page sociale

VOTRE RETRAITE

Ne manquez pas un rendez-vous important

- Pour limiter les risques de retard dans le traitement de votre demande de retraite, les Caisses doivent avoir en main le dossier complet en temps et en heure.

Aux alentours de 55 ans

- Vous allez en principe recevoir un relevé de carrière de votre caisse de sécurité sociale (si non, demandez le), ce document constitue le mémoire de votre carrière salariée.
- Si vous constatez des erreurs ou des oublis sur ce relevé (pour les périodes où vous étiez salarié (e) et avez cotisé), demandez un rectificatif à votre caisse en fournissant les justificatifs nécessaires (bulletins de salaires, attestations de chômage, contrats de travail, etc....)
- ATTENTION: si vous avez cotisé à un autre régime que le régime général (agriculteurs, commerçants, artisans, etc...), les périodes correspondantes à cette activité ne figurent pas sur le relevé de carrière. Dans ce cas, vous devez solliciter un relevé de carrière auprès de l'organisme concerné.

A partir de 57 ans

- Vous pouvez demander une évaluation de votre retraite complémentaire au « CICAS », Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale qui assure des permanences à la Mairie de Gençay 1 mardi par mois de 9H à 11H30 et à la Mairie de Civray tous les mardis de 13H30 à 16H30.

A 58 ans

- Vous pouvez demander une évaluation de vos droits à votre caisse de retraite (Sécurité Sociale, MSA, Caisses commerçants, artisans, etc...) en écrivant ou en vous présentant aux permanences de ces organismes.
- RAPPEL : la retraite est attribuée à 65 ans seulement, seules les personnes pouvant justifier de 40 années de cotisations peuvent faire valoir leurs droits dés 60 ans, de même que certaines situations exceptionnelles permettent de faire valoir les droits avant l'âge de 60 ans (s'adresser aux Caisses concernées).
- Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

ASTUCES

<u>L'EURO (€) EST LA...</u>

Pour convertir plus facilement les prix:

Du franc à l'euro:

Prendre le prix en Francs, ajouter la moitié et diviser le tout par 10.

De l'Euro au franc:

Prendre le prix en Euros, multiplier par 20 et diviser par 3.

La monnaie unique européenne sera mise en circulation dans 15 jours environ. Ce changement va nous obliger à nous constituer une nouvelle échelle de valeurs de nos achats

<u>Le 1er janvier 2002</u>, douze pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal) utiliseront la même monnaie. Pour des raisons plus politiques qu'économiques, le Royaume Uni et le Danemark n'ont pas souhaité passer à l'Euro.

Pour convertir les francs en Euros, il faut diviser le montant en F par le taux de conversion légal (6.55957) et pour convertir les Euros en francs, il faut multiplier le Montant en Euros par le taux de conversion.

Quelques exemples : La baguette de pain (4,30 F) vaudra $0,66 \in$, un timbre (3 F) $0,46 \in$ Un litre de lait (4,50 F) $0,69 \in$, un journal (5,10 F) $0,78 \in$.

ATTENTION: vous pourrez payer vos achats en francs jusqu'au 17 février 2002, débarrassez vous de ceux-ci, si possible, avant cette date pour éviter toute confusion.

H. LEOBET

La vie des associations

L'association de pêche : LE BEAU GARDON CASTELGARNIEROIS

COMMUNIQUE DU NOUVEAU BUREAU: Elections du 06/07/2001

PRESIDENT: Christian BONNIN

VICE-PRESIDENT: J.Jacques MOINEAUD

SECRETAIRE : Joseph COLLIN TRESORIER : André BARRIE

Le bureau invite tous les pêcheurs de la commune à prendre en priorité leur carte de pêche à Château-Garnier, afin de redresser la trésorerie pour continuer à mettre du poisson dans le Clain .

Prévisions 2002 : Truites, gardons et tanches.

C. BONNIN

LE COMITE DES FETES

Le dimanche 23 septembre a eu lieu notre désormais traditionnelle FOIRE DE LA SAINT MAU-RICE.

Pour ses cinq ans d'existence à travers sa 6^{ème} édition, nous avions invité les personnalités régionales et départementales en plus des Maires des communes de la Communauté de Communes du Pays Gencéen et des communes voisines.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Président RAFFARIN accompagné de Mme CLISSON et de M. FLOREK, conseillers régionaux, notre député, M. LEPERCQ et pour sa première visite dans l'arrondissement, M. le Sous Prefet Jean-Yves LE MERRER.

De nombreuses personnalités du Sud-Civraisien étaient également présentes pour inaugurer cette 6ème édition et découvrir au fil des stands :

- des métiers de bouche (12 exposants)
- métiers d'art (13 exposants)
- collections (3 exposants)
- vide-greniers brocante (12)
- divers (5)
- forains (6)
- et animations diverses (3)

La visite s'est terminée par un vin d'honneur servi par notre groupe folklorique « L'Eteurbeuil » et les différentes allocutions prononcées ont étét reprises longuement par la presse régionales dans les jours suivants.

La journée s'est poursuivie par le déjeuner sous chapiteau, la prestation du MUSICO ORCHESTRA en alternance avec les narrations historiques de l'EPICIER D'HIER Daniel COUVREUR.

Les différentes animations, tout au long de la journée ont mobilisé animateurs et spectateurs jusqu'à la fin de l'après midi où les résultats ont été proclamés.

Un regret malgré tout, celui de n'avoir pu faire plaisir à nos petits amis car le manège enfantin ne s'est pas présenté et les organisateurs ont été trop tardivement prévenus pour pouvoir pallier à cette défaillance.

En conclusion de cette journée animée, je voudrais, au nom du Comité des Fêtes remercier très vivement toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette fête soit une réussite, et souhaiter à tous une bonne année 2002.

C. BERNARDIE

La vie des associations LE GROUPE FOLKLORIQUE L'ETEURBEUIL

insuffisant et en dit long sur le pro- fluence. nous allons revenir.

Comité de Jumelage pour un voyage mum, était toutefois important par D'un point de vue activité, les consble des participants...

licatesse avec Sainte Cécile et il nous prestataires locaux et indirectement. faut impérativement résoudre ce pro- de la Commune et de la Communauté II faut tirer des enseignements de blème de musique. Nous venons de de Communes. faire paraître des annonces pour un recrutement mais le passé nous a Nous en profitons pour leur adres- réflexion qui devrait déboucher sur montré peu de réussite en la matière. ser à tous nos plus vifs remercie- une nouvelle approche et une nou-Bien que ne donnant pas entière satis- ments. faction, la solution réside pour l'insceci a un coût car il nécessite un équi- PAROISSIALE pement en matériel. L'idéal serait d'avoir 5 à 6 musiciens (accordéons, mettre à chacun plus de liberté.

nous rejoindre..

a participé à sa façon à la fête de la (messes le cas échéant) ainsi que pour Des propositions sur ces deux as-Saint Maurice en préparant et en ser- d'éventuelles réunions associatives. pects vont être faites très prochainejoindre aux Cyclos comme chaque plus mettre la salle à disposition en générale qui aura lieu en début d'anannée pour le Téléthon.

La manifestation de folklore international—pourtant de haute tenue en proximité de l'église égard à la qualité des groupes sélec-

1. LES ACTIVITES DU GROUPE tionnés depuis sa première édition—a - nécessité de programmer des tramalheureusement due être abandon- vaux de remise en état. En 2001, nous avons effectué trois née pour des considérations purement sorties locales (Brégoux, Montchan- financières et c'est, bien regrettable. 3. DES PROJETS dy et Payroux), ce qui à notre sens est Le constat : Un manque d'af-

Le groupe s'est également joint au qui était pourtant réduit à son mini- l'hiver avec des groupes extérieurs. Le groupe se réjouit du net accrois- par rapport au peu d'intérêt du public. cette forme là ?

les conditions d'utilisation de la salle nouvelle approche permettrait Côté animation locale, l'Eteurbeuil do-bus et par le secteur paroissial organisations locales sont à l'étude. les raisons suivantes:

- manque de commodité en raison niérois. de l'absence de toilettes

Concernant notre participation à la blème actuel des demandes sur lequel Pour produire ce genre de presta- vie locale, nous envisageons l'organitions à Château-Garnier, notre budget, sation d'un spectacle en salle dans

en Autriche du 27 avril au 1er mai rapport aux possibilités des organisa- tats évoqués ci-dessus nous ont ame-2001. Cet échange qui était placé teurs. Tout d'abord, il n'était pas nés à une analyse : Le nombre dédans le cadre du pacte d'amitié signé question de faire courir des risques croissant des demandes de sorties et par le Comité de Jumelage avec nos aux associations locales qui avaient l'arrêt obligé de la fête folklorique amis allemands, autrichiens et italiens eu la sympathie de se joindre à nous. ne traduisent ils pas une certaine laisse un très bon souvenir à l'ensem- Et puis le plus gros risque qui était lassitude voire une désaffection acpris par l'Eteurbeuil était démesuré tuelle des gens pour le folklore sous

sement de l'effectif avec l'arrivée Il faut savoir que cette manifestation. On constate en réalité assez peu de des jeunes de Château-Garnier. Le ne bénéficiait d'aucune subvention en sollicitations à proximité et ceci est groupe compte aujourd'hui environ dépit d'une demande adressée au probablement lié au fait que les gens 30 membres, ce qui est intéressant et Pays Civraisien il y a deux ans (Pays nous ont trop vu au cours des deux devrait nous permettre d'envisager que le groupe représente ici et ailleurs dernières décennies. Parallèlement à chaque année depuis 42 ans !!!) et qui cela, les demandes éloignées débou-Malheureusement, avec seulement a essuyé un refus. Notre seul soutien chent souvent sur un refus au motif deux musiciens, nous sommes en dé- est venu des commerçants, artisans et que le coût de transport est trop élevé.

tout cela et face à ces problèmes, nous menons actuellement une profonde velle organisation de nos activités. L'idée générale serait de maîtriser datant dans un bon enregistrement mais 2. UTILISATION DE LA SALLE vantage les spectacles en les programmant longtemps à l'avance et en associant pour partie autre chose que le Une convention a été récemment folklore. Basée plutôt sur des échanviolons et clarinettes) de façon à per- passée avec la commune pour fixer ges inter-groupes, l'activité sous cette S'il y a des musiciens de ce style à paroissiale par les enfants de l'école voyager un peu et intégrerait le déve-Château-Garnier, nous les invitons à suite à une demande des institutrices. loppement de missions culturelles en-Hormis l'Eteurbeuil, la salle est utili- richissantes. Parallèlement à cela, des sée actuellement par les écoles, le Lu-projets en partenariat avec d'autres

vant le vin d'honneur en costumes de En accord avec le conseil municipal, ment et le résultat de cette réflexion folklore. Nous allons également nous il a été décidé pour l'instant de ne sera présenté lors de notre assemblée dehors des cas définis ci-dessus pour née prochaine et à laquelle vous serez tous conviés.

> - manque de sécurité conjugué à la En attendant , l'Eteurbeuil souhaite de bonnes fêtes à tous les Castelgar-

> > J.P MESMIN

La vie des associations

L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE LA VIENNE DE CHÂTEAU-GARNIER

Suite à des modifications statutaires nationales, l'UNC-AFN Groupe Poitevin section de Château-Garnier est devenue « UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE LA VIENNE DE CHATEAU-GARNIER », association N° 0862003428 INSCRITE AU Journal Officiel sous le N° 7947.

Le nombre d'adhérents étant actuellement de 32, le bureau est composé comme suit :

Président : Jacques VETAULT

Vice Président : Gilles CHEVAIS

- Secrétaire : Hubert LELONG

- Secrétaire adjoint : Jean VIGNAUD

- Trésorier : André DELAGE

- Trésorier adjoint : Michel MAGNAN

- Membres: Roland BREVET, René DUTHILLEUL et Jean-Marie TABARIN

- Portes drapeau : Christian BONNIN et Henri HELIAS

Dans la mesure du possible, nos drapeaux accompagnes les dépouilles mortelles de nos compagnons décédés dans les communes environnantes.

Notre association fait partie du Secteur 6 UNC de la Vienne.

Nos activités :

- le 4 mars 2001 : loto avec le Comité des Fêtes
- le 10 juin 2001: Congrès Départemental à Dangé-St Romain au cours duquel ont été décorés Jules RAGOT (valeur militaire avec étoile de bronze), Gilles CHEVAIS et Jean MA-THIEU (Croix du combattant) et Jacky TINGAULT (titre de reconnaissance de la Nation)
- le 16 octobre 2001 : anniversaire du dépôt du soldat inconnu à Notre Dame De Lorette à PAYROUX avec la plus grosse participation de Château-Garnier pour le Secteur 6 avec 35 participants.
- Le 1^{er} novembre 2001 : Quête au profit du Souvenir Français où il a été recueilli la somme de 680 F (merci aux donateurs).
- Le 10 novembre 2001 : Messe pour la paix avec la participation de nos drapeaux
- Le 11 novembre : défilé au Monument aux Morts

La prochaine réunion du Secteur 6 aura lieu à Château-Garnier au mois d'avril prochain.

H. LELONG ET J. VETAULT

L'A.D.M.R

L'A.D.M.R est là pour aider.

Vous êtes âgé, handicapé, malade, vous avez besoin d'aide.

Le ménage, l'entretien du linge, la cuisine, les courses sont difficiles à assumer. Une aide à domicile peut vous décharger de toutes ces tâches et vous seconder de façon efficace et chaleureuse.

L'A.D.M.R effectue toutes les démarches administratives auprès des caisses de retraite ou autres organismes concernés pour la constitution des dossiers.

Les bénévoles et le personnel de L'ADMR sont à vos côtés pour vous aider, n'hésitez pas à nous appeler.

Pour tout renseignement:

- ⇒ Edwige MONTFRONT : 05 49 87 87 91
- ⇒ Andrée URBAIN : 05 49 87 80 74
- ⇒ Huguette LEOBET : 05 49 87 86 25.

La vie des associations LES CYCLOS



Les Cyclos, avec le concours de la municipalité, les écoles et des associations a organisé une manifestation au profit du *Téléthon*. Comme les trois dernières années, celle-ci a connu un réel succès.

Plus de 70 000 F ont été recueillis les 7 et 8 Décembre et sont reversés à 1' A.F.M.

Les Cyclos remercient tous ceux et celles, qui ont permis cette réussite.

Nous en profitons pour vous informer que le 19 Janvier 2002 à 16 h 30 aura lieu notre assemblée générale suivie à 18 h du tirage de la tombola du Téléthon.

Par ailleurs, nous organiserons le 9 juin prochain une journée « Vélos et Marche ». Rendez-vous à tous ! Encore merci et à bientôt..

J.C CHASSAGNE

LE TENNIS-CLUB



La saison tennistique vient de s'achever fin octobre avec l'édition des nouveaux classements des joueurs. Les jeunes issus de Château-Garnier et concourrant désormais avec les équipes de Gençay ont été récompensés par leurs efforts.

L'école de tennis, nouvelle version avec le Club Junior, a fait quelques nouveaux adeptes chez les plus jeunes, en leur permettant de s'initier à de nouveaux sports. Pour la saison prochaine, le club compte se doter de nouveaux équipements d'animation.

Les hommes, eux se sont engagés dans un nouveau challenge en présentant leur équipe au championnat départemental de la Vienne. Ils comptent bien cette année gagner quelques rencontres. En tout cas, la bonne humeur règne!

Pour nous permettre d'encourager les jeunes à la pratique de sports pendant l'été, nous vous remercions de vous joindre à nous pour le concours de belote organisé avec les Cyclos le 27 Janvier prochain .

C. CARZAN

L'U.S.C



L'U.S.C remercie tous les commerçants et artisans de Château -Garnier pour leur participation dans la réalisation des calendriers de l'association. Nous remercions également tous nos fidèles supporters pour leur soutien permanent.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2002 et vous donnons rendez-vous le Dimanche 13 janviér à la Salle des Fêtes de Château -Garnier pour la galette des rois offerte par le club.

La vie des associations



L'association des parents des élèves qui fréquentent la cantine scolaire regroupe trente cinq familles. Cinquante cinq élèves sont demi-pensionnaires.

La Cantine est gérée par une association qui réunit des parents, les personnes du corps enseignant et des membres du conseil municipal.

Comme chaque année, deux manifestations ont été organisées : un loto le 7 octobre et un concours de belote le 25 novembre. Ces 2 journées sont indispensables au bon équilibre du budget ; merci beaucoup à toutes les personnes qui ont apporté leur aide ou leur participation pour la réussite de ces 2 jours. Au cours de l'année scolaire, plusieurs repas à thèmes sont organisés pour développer le sens gustatif des écoliers et pour permettre aux enfants externes de connaître la cantine :

- octobre : un repas pendant la semaine du goût

- décembre : repas de Noël

- avril : repas de Pâques

- juillet : pique-nique le dernier jour de l'année.

Nous remercions Marylène ROUET pour la qualité de son travail, Murielle LEBOUCHER qui assure les remplacements et apporte son aide à tous les repas spéciaux, Sandrine pour son dévouement et Melle JOUANDEAU qui assume le poste de secrétaire, de trésorière et réalise l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Merci aussi à tous les parents de permettre à leurs enfants de fréquenter le plus régulièrement possible la cantine pour faciliter la gestion des commandes et des frais de personnel.

Sylvie MIGNON

L'ECOLE



Cette fin d'année 2001 va être marquée par plusieurs activités :

- La participation de l'école au Téléthon (vente de calendriers, couronnes, cartes de vœux préparés par les enfants)
- Une sortie au cinéma de Gençay le jeudi 13 décembre (GS, CP, CE, CM)
- L'arbre de Noël le samedi 15 décembre
- La visite à « La Rêverie » le vendredi 21 décembre
- La plantation d'arbres pour que l'arboretum reprenne vie

Heureux de voir leur école s'animer et s'ouvrir sur le monde extérieur, les enfants et le personnel enseignant remercient vivement ceux qui participent à la vie scolaire.

Joyeux Noël à toutes et à tous et meilleurs vœux pour l'année 2002.

La Directrice, Danièle JOUANDEAU

LE PLAN D' EAU

Ouvert depuis 1978, le plan d'eau, à l'origine réservé à la pêche est devenu au fil des années, une aire de loisirs appréciée et très fréquentée l'été. En effet, la baignade et les autres activités drainent vers Château-Garnier de nombreux touristes attirés avant tout par le calme, le charme de la campagne et la convivialité.

L'ouverture de la pêche a connu son succès habituel avec une centaine de pêcheurs dont la plupart ont pris leur déjeuner sur place. Par contre, les 2 concours de pétanque et le concours de belote n'ont pas attiré les foules (qu'importe, nous recommencerons en 2002).

Comme chaque année, les bénévoles se sont mis au travail pour rénover le bungalow, les douches du camping et créer un jeu de quilles. 2 employés ont été embauchés pour assurer le service et l'entretien en juillet et août.

La saison s'est terminée dans la bonne humeur avec la pêche du petit étang d'alvinage et le repas au cours duquel nos anciens présidents et quelques autres membres très méritants se sont vu remettre « la médaille du Plan D' Eau ».

Rendez-vous dès février 2002 pour le concours de belote et l'assemblée générale à laquelle toutes les personnes intéressées sont conviées.

La vie des associations LE COMITE DE JUMELAGE

ECHANGES CULTURELS

Lors du week-end du 1er Mai 2001, une délégation composée des membres du jumelage, de conseillers municipaux, est allée à Tragwein en Autriche pour la rencontre annuelle des trois pays signataires :

- Amonëburg (Allemagne)
- Tuoro Sul-Trasimeno (Italie)
- Tragwein (Autriche)

Nous avons assisté à la plantation de *l'Arbre de Mai* (fête traditionnelle autrichienne). Cette manifestation s'est déroulée avec la participation du groupe folklorique l' Eteurbeuil.

La prochaine rencontre annuelle sera organisée les 5-6-7 avril 2002 par Château-Garnier.





L'Arbre de Mai

LE PETIT THEATRE

La troupe se réunit à nouveau chaque vendredi dans la joie et la bonne humeur, afin de préparer leur prochain spectacle, où le rire sera assuré.

L'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2002 et vous donne rendez-vous le :

- Samedi 16 Mars
- Dimanche 17 Mars
- Vendredi 22 Mars
- Samedi 23 Mars .

L'A.C.C.A



La chasse aujourd'hui, compte beaucoup d'ennemis, qui en général ne connaissent rien au monde rural. Qui mieux que les gens du terrain peuvent parler de cette activité qui prend une part importante dans la vie de tous les jours dans nos campagnes. Mais, il faut, cependant, que les chasseurs donnent une bonne image d'eux auprès du public.

Il nous faut changer certains comportements, la chasse cueillette, c'est terminé!

Aujourd'hui sans gestion, il n'y a plus de chasse. C'est pourquoi en septembre, je me suis investi dans un groupe de travail au sein de la Fédération afin d'élaborer en concertation avec des agriculteurs, des forestiers et des responsables de chasse privée, une chartre départementale de la qualité cynégétique pour le département de la Vienne. Je pense que le résultat de ces réunions sera mis en pratique pour la saison 2002-2003.

Je rappelle aux chasseurs que la volière à l'anglaise est gérée uniquement avec l'argent des manifestations que nous organisons, cet argent nous sert également à gonfler le budget de la mise en place de gibiers pour la saison; n'oubliez donc pas de participer.

Je remercie tous les non-chasseurs de leur présence aux différentes manifestations de l'année 2001 et les remercie d'avance pour leur participation en cette nouvelle année.

Je souhaite à tous les Castelgarnièrois une très bonne année 2002.

Notre histoire locale

Saviez vous qu'il y avait encore des loups dans notre commune en 1880 ?

Extrait de Procès-Verbal du 22/08/1884.

Nous vous laissons le soin de déchiffrer ce texte qui constate la destruction de loups dans notre commune.

Des primes étaient attribuées pour leur destruction :

- 100 F pour un loup
- 150 F pour une louve pleine
- 40 F pour un louveteau de moins de 8 kg
- 200 F si l'animal s'est jeté sur un être humain.

Ce jourd his verigt deun aous mil huit cens quatre vingt-quatres s'est présente devant Nous Pierre Mesmain, Maire de la commune de Chateaugurnier, canton de Genery, arrondissement de Civray departement de la Vienne les David Jean, cultivateur, denceurant à Chalcrown, commune de Chateaugarme subit, lequel nous a déclare avoir detruit, dans la journée du vingt-deux avois present mois une louve dans les circonstances minantes: a for deux hieures du maten dayant the reville par taboismont deschions; it seet leve ausstat it a trom recomma une fame qua la port de sa leorgerie s'armant emme d'atende Deson fiveil et attent tiré plusieurs comps qui benée of durinte aid de ses voisins il franque over dos forestes abatter à comps & four che. a l'apperi de sa déclaration, il nous à représenté Panimal Detruit par lui. Cet animal start entir et convert de sa peau. Mous avons constate après examen du sujes-

Jone ce faire était une louve du proids de soir trente deux kilosot de sore formiere ; que cette louve avair, en effer, ot détreute par arme à four exécoups de fourthez et qu'élle "était pour pleine.

Mous avons, alors, sisterfulle les David

pour savoir s'il stant à sa commaissain que
l'aminal se fine jet sur des dus Burniens
is nous a ripondu que aron

aprir ces constattitions sur note invitation

less David a enfourir le levaire d'animal

four ser facts nous mous drive le

prisent provie serbal promote trainment
a mes la Préju la Département, avec la

comand de prime en date la 22 avin

1854. prisentet sur timbre à la centries pur

la mond. I moje d'hasternegarhe



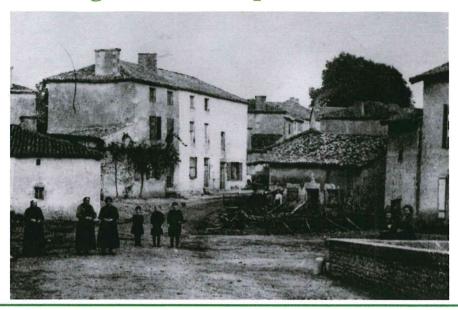
Notre histoire : le bas-bourg au fil du temps.

Le Bas-Bourg (vers 1910)

De gauche à droite :

- -Mère Girard
- ? (qui la reconnaîtra ?)
- Armandine Chevais

Les « pères » et « mères » utilisés ne sont absolument pas péjoratifs, mais sont des noms usuels.



La rue de la Poste (vers 1925)

Joseph Guillot

Marcel Gavalet

De gauche à droite:

A la fenêtre : Mme Guillot Mère Neveu (sage-femme) Père Berger Au fond à droite :

Père Berger Père Blanc Lucie Dauger Germaine Patrier

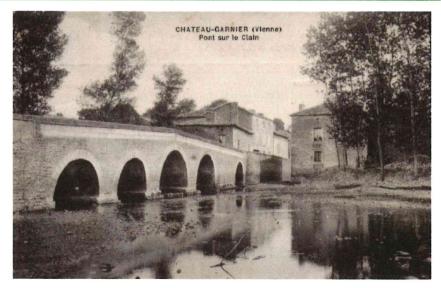
Germaine Patrie Berthe Fregeai Mère Richard

Marie Granger (sur la moto)

André Beaudet (ongreur, sur la moto)

Roger Beaudet Octave Ebras Edouard Bernard Léon Audouin Auguste Moineau

Le pont en 1913



Comité de rédaction :

F. AUDOUX

C. BERNARDIE

C. CHEVAIS

C. DEVERGE

H. LEOBET

C. MARCHAND

I. RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

I. AUDOUX

M. ROUET

Impression:

Mairie de Château – Garnier.